

Comité Régional d'Escrime de Bretagne

Auray le 29 septembre 2017

**Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Maîtres d'armes de la Ligue.**

Le Comité Régional d'Escrime de Bretagne et « *le club d'Escrime Auray* » sont heureux de vous convier à participer à la première manche de la :



**COUPE DE BRETAGNE
A L'EPEE/SABRE
VETERAN**

LE DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017



Comité Régional d'Esgrime de Bretagne

Lieu : Gymnase de la forêt, avenue Pierre DUGOR- 56400 AURAY

Catégorie : Vétéran I, II, III, IV hommes et dames

Les horaires épée : 9h15 appel, Scratch 9h30 début 9h45

Les horaire sabre : 14h appel, Scratch 14H15 début 14h30

La formule et règlement :

- **Premier tour** de poules sera constitué avec décalage par club et par département.
- **Deuxième tour** de poules sera constitué en tenant compte des résultats du premier tour de poule,
- **Troisième tour** de poules sera constitué en tenant compte du classement des deux premiers tours. Poule n°1 du 1^{ier} au 6^{ième}, Poule n° 2 du 7^{ième} au 12^{ième}, etc.
- **Pas de touche de handicap.**

La formule au sabre sera déterminée le jour même en fonction du nombre de participants.

Les quatre manches

22 octobre 2017 à Auray

14 janvier 2018 à Paimpol

08 avril 2018 au CSG RENNES

06 mai 2018 dans le 29 (lieu à préciser ultérieurement)

LES INSCRIPTIONS

Les engagements se feront par internet sur le site de la FFE (pour les plus de 35 ans à l'épée et les plus de 30 ans au sabre les inscriptions sont à envoyer à maître Patrice DHERBILLY dherbillyctrbretagne@orange.fr)

- . Le montant des engagements pour la participation à l'ensemble des épreuves de la Coupe de Bretagne à une arme est de 32 euros et de 50 euros pour la participation à l'ensemble des épreuves de la Coupe de Bretagne aux deux armes pour les 4 compétitions. Cette somme est non remboursable et exigible dès la première compétition.
- . L'engagement par épreuve sera de 12 euros pour une arme et de 20 euros pour deux armes.

REGLEMENT DE LA COUPE DE BRETAGNE

La coupe de Bretagne est ouverte aux licenciés vétérans, aux plus de 35 ans à l'épée et aux plus de 30 ans au sabre.

Le classement du jour :

Le classement s'établira uniquement à la fin du troisième tour de poules. Poule n°1 du premier au sixième, poule n°2 du septième au douzième, etc. Un nombre de points sera attribué pour le classement annuel. Pour permettre un classement unique un indice de performance sera établi (voir ci-dessous).

Attribution des points après avoir tiré la troisième place (si tableau)

1 = 35 points	7 = 20 points	13 = 8 points	19 = 3 points
2 = 30 points	8 = 18 points	14 = 7 points	20 = 3 points
3 = 27 points	9 = 16 points	15 = 6 points	21 = 3 points
4 = 25 points	10 = 14 points	16 = 5 points	22 = 3 points
5 = 23 points	11 = 12 points	17 = 5 points	23 = 3 points
6 = 22 points	12 = 10 points	18 = 5 points	24 = 3 points

3 points seront attribués à partir de la dix-neuvième place.
Remise de médailles aux quatre premiers

Classement général:

Le classement général s'établira sur l'addition des points obtenus lors des trois meilleurs résultats des quatre épreuves.

En cas d'égalité parfaite, un calcul de l'indice sera effectué sur les ½ finales et les finales de chaque journée (si tableau)

Les points multipliés par le coefficient déterminent le score.

Coefficients :

S = 0,95

V1=1

V2=1,075

V3=1,15

V4=1,3

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Maître Patrice DHERBILLY

Courriel : dherbillyctrbretagne@orange.fr

Téléphone : 06 83 83 03 79